



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

À une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, à 19 h 30, exceptionnellement au centre Multifonctionnel, 20, rue Terry-Fox, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

*M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent*

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. PIIA patrimoine – 151, rue Principale
- b. PIIA patrimoine – 48, rue de l'Église
- c. PIIA zones commerciale et industrielle – 265, rue Laurier
- d. Dérogation mineure – 61, rue Laflamme
- e. Adoption du projet de règlement no 915-2021 modifiant le Règlement no 594-2007 sur les PIIA
- f. Avis de motion – Règlement no 915-2021

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

...

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Achat d'une camionnette pour le service de sécurité incendie
- b. Démission de deux pompiers
- c. Embauche de deux pompiers

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Avis de motion et présentation du règlement no 914-2021 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)



- b. Octroi du contrat pour des travaux de pavage sur 7 ponceaux et rue des Jonquilles
- c. Octroi du contrat pour la réfection de la rue Laurier
- d. Paiement no 2 à Giroux & Lessard – travaux rue Principale

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Versement de la contribution municipale au déficit (10%) à l'OMH du Sud de Lotbinière
- b. Financement temporaire – travaux rue Laurier ouest
- c. Création d'un fonds spécial pour relocaliser l'Entraide
- d. Réquisition de la subvention - Réseau routier municipal

**12. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du Règlement no 913-2021 modifiant le Règlement no 848-2018 sur la gestion contractuelle
- b. Rémunération du personnel électoral
- c. Attribution de nouveaux noms de rues - Jardin des Geais-Bleus
- d. Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec

**13. AGENDA POLITIQUE**

...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

18607-09-2021  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

18608-09-2021  
point no 4

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



<b>Salaires bruts payés - Août</b>	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	7 130.51 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	5 983.48 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 799.04 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>42 978.47 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>52 014.73 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>10 891.92 \$</b>
Bibliothèque :	<b>3 352.67 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>8 611.13 \$</b>
Employés centre Multifonctionnel :	<b>7 139.41 \$</b>
Camp de jour et soccer :	<b>63 275.58 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour août 2021 :</b>	<b>188 263.91 \$</b>

<b>Comptes payés - Août</b>		
Ministre des Finances	Renouvel. certificat pour Christian Côté	118.00 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	800.00 \$
Dérick Bisson	Arbitre/éducateur soccer	20.00 \$
Marguerite Lesage	Arbitre/éducateur soccer	20.00 \$
Postes Canada	Frais de poste dépliant pour la CVA	704.24 \$
Ministre des Finances du Québec	Renouvel. certificat pour Renault Lepage	118.00 \$
Ghislain Dubé	Spectacle piano cinéma	162.00 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale de juillet	1 175.91 \$
Jérémy Mercier	Arbitre/éducateur soccer	120.00 \$
Nathan Mercier	Arbitre/éducateur soccer	60.00 \$
Victor Michaud	Arbitre/éducateur soccer	25.00 \$
Béatrice Moreau	Arbitre/éducateur soccer	45.00 \$
Loïk Noël	Arbitre/éducateur soccer	120.00 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social pompiers - juillet	460.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives	8 112.53 \$
Camille Lamontagne	Aide à la coordination	273.18 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale d'août	807.08 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social pompiers - août	228.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	24 932.96 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	25 789.81 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	6 335.08 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	19 953.24 \$
produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	3 386.95 \$
CARRA	Cotisation de mai	890.84 \$
CARRA	Cotisation de juillet	1 781.68 \$
Groupe Négotel	Téléphones	843.36 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	660.16 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	109.72 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	21 071.28 \$
Groupe Négotel	Téléphones	1 019.23 \$
CARRA	Cotisation d'août	1 781.68 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'août 2021 :</b>		<b>121 924.93 \$</b>



### Comptes à payer - Août

Groupe ABS inc.	Honoraires professionnels agrandis. de la caserne	229.95 \$
Aiguillage Rousseau	Lame et taille-haie	130.50 \$
Alimentation Beauchesne	Eau et sacs de glace	50.95 \$
Allen Entrepreneurs général inc.	Décompte # 13 - définitif	66 254.38 \$
Apex Expert Conseil	Honoraires professionnels travaux rue Principale	11 390.00 \$
Astus inc.	Frais de GPS	370.22 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Changer pneus de la pépinière	244.90 \$
Automatisation JRT inc.	Traitement des eaux usées	108.66 \$
Ariane Barriault et Tammy Germa	Remb. demande de permis	20.00 \$
Stéphane Beaudoin	Temps de niveleuse	2 586.93 \$
Béda Distribution	Trousse de premiers soins	44.06 \$
Bétons Architecturaux Breton	Heures de soudure	129.35 \$
Béton Laurier inc.	Heures de soudure et réparation de la débroussailleuse	703.23 \$
Bi-Sports	Médailles soccer	764.58 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. achat de maïs pour cinéma	50.41 \$
Boulet Dépôt inc.	Tourbe	5 808.56 \$
Buropro Citation	Papeterie, bureau caserne et calculatrice	1 590.78 \$
Camions Carl Thibault inc.	Pièce pour camion 19-0	51.19 \$
Canac	Outils et accessoires	211.54 \$
Carquest Laurier-Station Qc	Nettoyeur à frein et tester	108.26 \$
Les Emballages Carrousel inc.	Produits nettoyants pour habits de pompier et pompe à savon	1 568.53 \$
CCM2 Architectes	Honoraires professionnels agrandis. de la caserne	1 177.06 \$
Certified Laboratories	Calcium de chlore	4 083.57 \$
Citron Hygiène	Service ÉcoAire place Francoeur	147.95 \$
CMP Mayer inc.	Remplacement de tuyaux annuel	13 017.46 \$
Coair	Entretien annuel	972.37 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport de colis	69.35 \$
Contrôle AC	Entretien du système de climatisation	551.88 \$
Avantis coopérative BMR St-Agapit	Contreplaqué pour puits Croteau	311.75 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	7 174.50 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville et place Francoeur, décapage salle com. et chalet	6 835.27 \$
CWA	Clapet	160.97 \$
Rosalie Cyr Demers	Remboursement achat de cerceaux	17.25 \$
Delivro	Transport de colis	226.13 \$
Déneigement Olivier	Déneigement et préparation du fond de la patinoire	1 477.00 \$
Desharnais pneus et mécanique	Pneus pour le F-250	1 269.74 \$
Detekta Solutions	Contrat de service et entretien annuel	1 069.27 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Poteau pour basketball	1 572.86 \$
Drapeaux et bannières L'Étandard	Drapeaux	442.65 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	4 484.03 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé de béton bitumineux	647.70 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Travaux alimentation Beauchesne et valve d'urinoir au chalet	834.38 \$
Envir'eau Puits inc.	Alésage des forages exploratoires	14 027.93 \$
Enviro-Step Technologies inc.	Entretien printemps 2021 système UV	1 649.89 \$
Eqip Solutions	Honoraires professionnels - rue Industrielle	3 227.68 \$
Eskair	Équipement parc - Maison de la Famille	36 337.97 \$
Éthier avocats	Récupération de taxes TPS et TVQ	758.74 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau	2 337.45 \$
FlipTop	Atelier d'initiation aux arts du cirque	1 538.64 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	155.00 \$
FQM assurances inc.	Modification de la police d'assurance (caserne)	2 638.89 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Réparer voiturette de golf	25.74 \$
Garland Canada inc.	Inspection des toitures, frais de déplacement et intérêts	8 071.22 \$
Gaston St-Pierre & associés inc.	PPU secteur de la rue Principale	450.99 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Gestion Servi-Plus	Ménage salle com. et centre, fermeture des toilettes	836.00 \$
Groupe Ferti	Vaporisation foliaire fin été	60.28 \$
Installation IMJ inc.	Installation balançoire parc District	3 276.79 \$
Jambette	Installation bordures	4 907.13 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	224.48 \$
L. Delisle 2014 inc.	Ponts rue Industrielle, St-Lazare et Bois-de-l'Ail	28 148.81 \$
LCS	Recherche de fuite	517.39 \$
Dany Lamontagne	Remb. repas camp de jour et frais agendrix	822.21 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Matières organiques	432.66 \$
Lawson Products inc.	Peinture	465.21 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	2 668.69 \$
Marché Veilleux	Lait, eau, détergent et divers pour camp de jour	376.39 \$
Marius Garon inc.	Tête de brosse	30.04 \$
Maxi Métal inc.	Seals	26.75 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac - Programmation familiale	231.10 \$
Mercier Expert inc.	Attachement	459.89 \$
Messer Lévis	Location de bouteilles	155.83 \$
Ministre des Finances	Honoraires professionnels - travaux route 273	9 706.68 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	69 354.59 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	10 731.42 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies	3 235.92 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide incendie	380.70 \$
Nordik Sports	Trousse d'affutage et pièces	188.87 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	2 612.75 \$
Novicom Technologies inc.	Câble réseau, batterie sauvegarde et support informatique	3 169.37 \$
Nvira	Ingénierie travaux rue Principale	23 747.78 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	241.45 \$
Pause-Café Soleil	Café	201.26 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyer fossés	9 620.24 \$
P.E.S. Canada inc.	Installer lumières sur camion 04-03	538.50 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	881.23 \$
Pro Ballast inc.	Lampadaires skatepark	18 070.37 \$
Produits Capital	Produits d'entretien	1 016.35 \$
Québec Linge	Location de tapis	125.87 \$
Rabais Campus	Renouvellements d'abonnements	312.36 \$
Réal Huot inc.	Boîtes de service	1 779.81 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage des gros rebuts	1 264.73 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	25 550.63 \$
Ronam Construction inc.	Décompte # 10 - agrandissement de la caserne	5 793.35 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et entretien débroussailleuse	256.07 \$
Sani-Orléans inc.	Pomper et laver les étangs	4 093.12 \$
Saute-Mouton & ribambelle	Cours de cuisine pour adolescents	459.90 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Vérifier serrures du gymnase et de la salle com.	742.39 \$
Les services Frimas inc.	Remplacer moteur condenseur, réparer fuite et maintenance	6 164.39 \$
Sintra inc.	Pierre pour ponceau et réseau d'aqueduc	7 814.39 \$
Dominick St-Martin	Remboursement hockey mineur	443.00 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance place Francoeur et hôtel de ville	576.44 \$
Therrien Couture Jolicoeur SENC	Négociations, griefs et services juridiques annuels	12 347.72 \$
Terminix Canada	Contrat place Francoeur	110.67 \$
Gérald Trottier	Remboursement chaussures de sécurité	300.00 \$
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	Harnais, cylindres et parties faciales	4 800.00 \$
Wajax	Location pour test prise ext., réparer génératrice	3 547.38 \$
Wolters Kluwer Québec Itée	Renouvellement code municipal	831.60 \$
WSP Canada inc.	Honoraires professionnels agrandis. de la caserne	126.76 \$
Wurth Canada	Trousse de premiers soins	65.96 \$
Xérox Canada Itée	Frais photocopieurs urbanisme et administration	1 903.54 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'août 2021 :</b>		<b>487 927.47 \$</b>



18609-09-2021  
point no 7a

**PIIA PATRIMOINE – 151, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-581 pour la propriété située au 151, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer des sections de clôture en bois peint blanc et poteau rouge comme la résidence;

ATTENDU QU'un avis de l'architecte-conseil recommande que les sections de clôture soient plutôt teint couleur cèdre ou séquoia puisqu'elles n'appartiennent pas à l'architecture de la maison;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande selon la recommandation de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-581 soit autorisée en recommandant de teindre les sections de clôture de couleur cèdre ou séquoia et qu'il soit également recommandé l'ajout de capuchon aux poteaux des sections de clôture.

Adopté à l'unanimité.

---

18610-09-2021  
point no 7b

**PIIA PATRIMOINE – 48, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-631 pour la propriété située au 48, rue de l'Église;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une clôture en bois teint naturel entourant la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-631 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18611-09-2021  
point no 7c

**PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 265, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-170 pour la propriété située au 265, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 18480-04-2021 à la séance du conseil du 12 avril 2021, qui autorisait le projet d'agrandissement en précisant que le dossier soit revu pour l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé le plan d'aménagement de l'aire de stationnement;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le plan d'aménagement de l'aire de stationnement soit accepté comme présenté en ajoutant des arbustes en façade.

Adopté à l'unanimité.

---

18612-09-2021  
point no 7d

### **DÉROGATION MINEURE – 61, RUE LAFLAMME**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-663 pour la construction d'une habitation à marge latérale zéro avec un garage attenant au 61, rue Laflamme;

ATTENDU QUE le demandeur a également déposé une demande de dérogation mineure numéro 2021-062 afin d'autoriser la construction d'un garage attenant à une habitation à marge latérale zéro puisque le Règlement de zonage numéro 590-2007 prohibe un garage attenant comme bâtiment complémentaire à une habitation à marge latérale zéro;

ATTENDU QUE le terrain sur lequel est projetée la nouvelle construction est de grande superficie et que la marge latérale restante, malgré la présence du garage attenant, est supérieure à la marge latérale minimale de 4 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 30 août 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-062 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18613-09-2021  
point no 7e

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 915-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2007 SUR LES PIIA**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) implique un pouvoir discrétionnaire par une appréciation d'un projet par analyse qualitative;

ATTENDU QUE le conseil a ajouté les bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur du noyau villageois au règlement sur les PIIA et qu'une résidence a été omise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le no 915-2021 soit et adopté

Adopté à l'unanimité

---

18614-09-2021  
point no 7f

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 915-2021**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 915-2021 ayant pour objet de modifier le Règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier l'annexe 2.

---

18615-09-2021  
point no 9a

### **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une camionnette pour le service de sécurité incendie, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis taxes incluses</b>
Banlieue Ford inc.	48 283.76 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une camionnette Ford F-150 Xlt supercrew 2017 auprès de Banlieue Ford, au coût de 48 283.76 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

---

18616-09-2021  
point no 9b

### **DÉMISSION DE DEUX POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Étienne Sigier et Félix Bastrash ont remis leur démission en septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les démissions de ces pompiers, de les remercier pour leurs années données au service de la Municipalité de Saint-Apollinaire et qu'une lettre de remerciements leur soit transmise à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

---

18617-09-2021  
point no 9c

### **EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS**

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 2 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à répondre aux exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;





IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Bruno Julien et madame Laurence Thibault comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

---

18618-09-2021  
point no 10a

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 914-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET  
LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 914-2021 ayant pour effet de modifier le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

Une présentation du présent projet de règlement est faite séance tenante.

---

18619-09-2021  
point no 10b

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR 7 PONCEAUX  
ET RUE DES JONQUILLES**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées à 3 compagnies pour des travaux de pavage sur 7 ponceaux, ainsi que la réparation de la rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE 2 soumissions sur 3 ont été reçues, soit :

- Les Entreprises Lévisiennes inc. au prix de 535 \$ la tonne plus taxes.
- BML au prix de 657 \$ la tonne plus taxes.
- Construction & pavage Portneuf n'a pas soumissionné.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., pour un coût de 535 \$ la tonne, pour environ 70 tonnes.

Les travaux consistent à :

- Préparation de la surface
- Compaction
- Asphaltage

Adopté à l'unanimité.

---

18620-09-2021  
point no 10c

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE LAURIER**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de réfection de la rue Laurier, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues, soit :



Soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses
Les Entreprises Delorme inc.	1 264 216.27 \$
Excavation LJL inc.	1 416 967.13 \$
T.G.C. inc.	1 427 545.69 \$
Excavations Tourigny inc.	1 528 882.17 \$
Sintra inc.	1 586 655.00 \$
Giroux & Lessard limitée	1 791 353.11 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	1 881 629.11 \$
Maxi-Paysage inc.	2 001 500.91 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Delorme inc., pour un coût de 1 264 216.27 \$ taxes incluses, pour effectuer les travaux de réfection d'une partie de la rue Laurier.

Adopté à l'unanimité.

18621-09-2021  
point no 10d

## PAIEMENT NO 2 À GIROUX & LESSARD – TRAVAUX RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la compagnie Giroux & Lessard ltée a effectué une demande de paiement no 2 pour la réfection de la rue Principale, entre la rue de l'Église et la rue Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à la demande de paiement no 2 relative aux travaux de la rue Principale, d'un montant de 861 119.76 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation d'Apex Expert Conseil inc.

Adopté à l'unanimité.

18622-09-2021  
point no 11a

## VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT (10%) À L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière ont été déposés au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte les états financiers de L'OMH du sud de Lotbinière et contribue au déficit par un pourcentage de 10 % de la somme de 31 042 \$ pour le HLM et 10 % de la somme de 76 451 \$ pour la Société d'habitation du Québec, de la façon suivante :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec (Corporation des aînés), le montant à payer par la Municipalité est de 7645 \$.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le montant à payer par la Municipalité est de 3104 \$.

Adopté à l'unanimité.

18623-09-2021  
point no 11b

## FINANCEMENT TEMPORAIRE – TRAVAUX RUE LAURIER OUEST

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du Règlement d'emprunt no 912-2021, débiteront prochainement;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 1 359 845 \$;



ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du Centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité.

---

18624-09-2021  
point no 11c

### **CRÉATION D'UN FONDS SPÉCIAL POUR RELOCALISER L'ENTRAIDE**

ATTENDU QUE L'Entraide de Saint-Apollinaire devient de plus en plus populaire auprès des citoyens, citoyennes et gens de l'extérieur;

ATTENDU QUE beaucoup de dons y sont déposés et l'achalandage est en constante augmentation;

ATTENDU QUE le bâtiment de l'Entraide devient trop petit et qu'il est important de commencer à penser à le relocaliser;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité désire créer un fonds spécial qui consistera à amasser de l'argent afin de pouvoir ultérieurement relocaliser ledit bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer un fonds spécial afin de relocaliser le bâtiment de l'Entraide dans un proche avenir.

De déposer un montant de 200 000 \$ dans le fond spécial.

Adopté à l'unanimité.

---

18625-09-2021  
point no 11d

### **RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention maximale de 35 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur les rangs des Moulanges, du Bois-de-l'Ail, Saint-Lazare et la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'une somme de 75 504 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés pour les ponceaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité

---



18626-09-2021  
point no 12a

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 913-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 848-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, ci-après appelé « C.M. »;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE les municipalités ont dorénavant l'obligation d'inclure dans leur règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 août, par Daniel Laflamme, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 913-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18627-09-2021  
point no 12b

## RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir le tarif des rémunérations payables au personnel électoral applicable lors d'élection ou de référendums municipaux, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E 2.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'établir le tarif des rémunérations payables au personnel électoral comme suit :

### Président d'élection

Jour du scrutin .....	760.00 \$
Jour du vote par anticipation.....	540.00 \$
Révision de la liste (865 premiers) .....	585.00 \$
+ le nombre d'électeurs .....	0.50 \$/électeur

### Secrétaire d'élection

¾ de la rémunération du président d'élection

### Personnel

Réviseur de liste .....	18.90 \$/heure
Secrétaire du réviseur de liste .....	18.90 \$/heure
Agent réviseur .....	18.90 \$/heure
Scrutateur .....	17.00 \$/heure
Secrétaire.....	17.00 \$/heure
Primo.....	17.00 \$/heure
Membre table de vérification.....	14.75 \$/heure
Substitut .....	50.00 \$/jour

### Formation

La rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où il exerce sa fonction.



**Rémunération du trésorier (financement)**

Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé :

- 78 \$ + 1 % des dépenses déclarées dans le rapport.

Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé :

- 30 \$ par candidat du parti + 1 % des dépenses déclarées dans le rapport.

Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé .. 37 \$

Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé :..... 151 \$

Pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :

- Pour chaque candidat indépendant autorisé : ..... 13 \$
- Pour chaque candidat d'un parti autorisé : ..... 6 \$

Adopté à l'unanimité.

18628-09-2021  
point no 12c

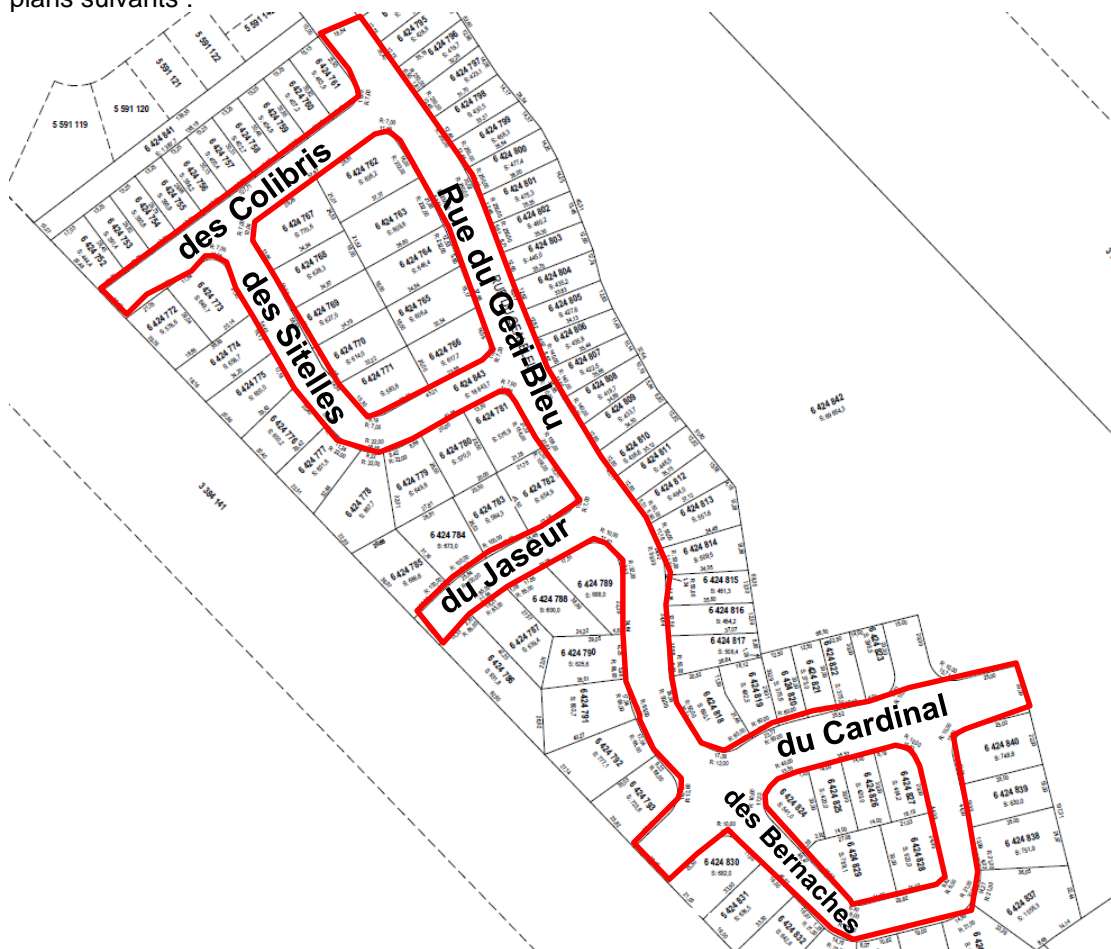
**ATTRIBUTION DE NOUVEAUX NOMS DE RUES – JARDIN DES GEAIS-BLEUS**

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer certaines rues projetées dans la phase II du développement résidentiel le Jardin des Geais-Bleus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les nouvelles rues projetées identifiées par le lot 6 424 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et montrées par des lisérés rouges sur les plans suivants :



Adopté à l'unanimité



18629-09-2021  
point no 12d

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU  
LOT 3 384 914 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la Municipalité reçoit de nombreuses plaintes au sujet de la problématique de visibilité de l'intersection située au coin de la rue Principale et de la propriété située au 140 à 148, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte, aux fins d'améliorer la sécurité de son réseau routier, réaliser dans les meilleurs délais possible, sur une partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec, tous les travaux requis pour sécuriser cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés permettront d'améliorer la visibilité de l'intersection située au coin de la rue Principale et de la propriété située au 140 à 148, rue Principale et donc de régler la problématique de visibilité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'utilités publiques sont au bénéfice de l'ensemble de la communauté et qu'ils sont nécessaires pour assurer la sécurité des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité d'acquérir auprès du propriétaire actuel une partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec pour réaliser les travaux susdits;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore obtenu l'accord du propriétaire actuel de vendre la partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec requise dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec est requise pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec permettra également à la Municipalité de disposer d'une parcelle de terrain suffisante pour prolonger éventuellement la piste multifonctionnelle, et ainsi répondre aux besoins liés aux développements immobiliers et économiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations des procureurs de la Municipalité, de la direction des travaux publics et de l'aménagement du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité**

D'entamer les discussions avec le propriétaire du lot 3 384 914 du cadastre du Québec aux fins d'acquérir de gré à gré la partie du lot 3 384 914 requise pour réaliser les travaux afin d'assurer la sécurité de l'intersection située au coin de la rue Principale et de la propriété située au 140 à 148, rue Principale et de répondre aux besoins liés au prolongement éventuel de la piste multifonctionnelle.

À défaut d'entente, de procéder à l'expropriation de la partie du lot 3 384 914 du cadastre du Québec requise pour assurer la sécurité de l'intersection concernée et de répondre aux besoins liés au prolongement de la piste multifonctionnelle.

De mandater l'arpenteur-géomètre Paul Grimard afin d'effectuer la description technique de la parcelle à acquérir ou exproprier.

De mandater Me Antoine La Rue de Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. aux fins d'entamer les démarches requises pour acquérir de gré à gré ou par expropriation la parcelle du lot 3 384 914 du cadastre du Québec.

De décréter la réalisation des travaux nécessaires pour améliorer la visibilité de l'intersection située au coin de la rue Principale et de la propriété située au 140 à 148, rue Principale, et donc de régler la problématique de visibilité actuelle.



De financer l'ensemble des coûts en lien avec les travaux d'amélioration de la visibilité de l'intersection précitée à même le fonds général de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

---

18630-09-2021  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18631-09-2021  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 13 septembre 2021 à 20 h 40 .

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 OCTOBRE 2021**